

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 29

Artikel: Les élections municipales à Genève : 27 et 28 avril 1963

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270329>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les élections municipales à Genève

27 et 28 avril 1963

Première participation des électrices au renouvellement des conseillers municipaux

C'est la première fois que les femmes prennent part aux élections municipales. Les dernières élections, en effet, avaient eu lieu le 11 et 12 avril 1959, date à laquelle les femmes n'avaient pas encore le droit de vote.

Signalons cependant que des candidates ont déjà, dans trois communes, Meyrin, Collex-Bossy, Plan-les-Ouates, accédé aux fonctions de conseiller municipal lors d'élections complémentaires.

Comme ce fut le cas pour le Grand Conseil, élu le 5 novembre 1961, on s'attend que la participation des électrices transformera la physionomie des Conseils municipaux. Rappelons que lors du renouvellement du Parlement cantonal, les Partis libéral et socialiste avaient enregistré une avance de cinq sièges chacun, le Parti chrétien-social de un, tandis que les radicaux perdait dix sièges et le Parti du travail un.

Le pouvoir législatif est représenté, dans les communes, par le Conseil municipal ; il est nommé tous les quatre ans par le corps électoral. Il s'occupe de toutes les questions qui concernent l'intérêt général et l'administration de la commune. Sauf dans quelques petites communes (celles qui comptent moins de 800 habitants) où le système majoritaire a été conservé, le système en usage pour l'élection des conseillers municipaux est la proportionnelle.

Pouvoir législatif

C'est lui qui vote, en automne, le budget pour l'année à venir et qui, au printemps, épingle les comptes de l'année écoulée. Les conseillers municipaux sont chargés de l'administration communale, de la gestion des biens qui appartiennent à la commune, de décider les dépenses communales.

Ils doivent veiller à l'entretien des routes, en collaboration avec les travaux publics cantonaux.

Ils entretiennent une police municipale pour la surveillance des halles, marchés, promenades publiques.

L'entretien des bâtiments tels qu'écoles primaires, bâtiments administratifs les concerne.

Ils distribuent un certain nombre de subventions à des institutions d'intérêt public.

Les services industriels sont une régie autonome surveillée par le Conseil municipal.

Pouvoir exécutif

Dans les communes, le pouvoir exécutif est représenté par des conseillers administratifs, des maires et des adjoints qui sont élus tous les quatre ans, après l'élection des conseils municipaux.

Les communes qui comptent moins de 3000 habitants sont administrées par un maire et deux adjoints.

Celles qui ont plus de 3000 habitants ont un conseil administratif de trois membres, collectivement responsables.

La ville de Genève a un conseil administratif de cinq membres, dont le président est le maire de la ville.

Ville de Genève

PARTI LIBÉRAL

Mme Gisèle Albrecht, excellente pédagogue, toujours préoccupée de problèmes éducatifs, soit dans le mouvement des éclaireuses, soit dans les cours dont elle est chargée.

Mme Laurence Demole, maîtresse de maison.

Mme Claire Marti, professeur à l'Ecole ménagère, est toujours active dans le mouvement des Unions chrétiennes féminines.

Mme Annette Matile, avocate, vice-présidente du Parti libéral genevois.

Mme Colette Oltramare, architecte expérimentée, membre de sociétés féminines.

Mme Alice Reymond, ménagère, en contact avec les problèmes féminins et d'intérêt général par son activité dans les Unions chrétiennes féminines.

Mme Catherine Rosset-Martin, maîtresse de maison, s'est occupée de l'accueil universitaire aux étudiants étrangers.

Mme Clarisse Wehrli, infirmière.

Mme Cécile Wuarin, après des études complètes de droit, s'est spécialisée dans la psychologie.

PARTI SOCIALISTE

Mme Claude-Marie Secrétan, assistante sociale.

Mme Denise Baumgartner, ménagère.

Mme Luce-Léa Borel, professeur, fort au courant des problèmes d'éducation et d'enseignement.

Mme Amélia Christinat, ménagère.

Mme Janine Genevey, aide-infirmière.

Mme Colette Perret-Gentil, professeur, au courant des problèmes d'éducation et d'enseignement.

Mme Salvador Schmid, horlogère.

Mlle Solange Schmid, secrétaire du Parti socialiste ; de ce fait, très compétente dans les problèmes actuels de notre ville.

Mme Pearl Secrétan, ménagère, ancien professeur, membre du comité de l'Union Famille-Ecole, représentante de l'Alliance internationale des femmes, droits égaux responsabilités égales, à l'ONU.

Mlle Jacqueline Wavre, adjointe au service d'orientation professionnelle, présidente du comité de « Femmes Suisses ».

PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL

Mme Juliette Barberis, institutrice.

Mme Blanche Bernasconi, ménagère.

Mlle Raymonde Davet, professeur de music.

Mme Blanche Deslarzes, présidente du groupe féminin, membre du comité de l'Association genevoise pour le suffrage féminin.

Les candidates...

Communes

Elections de système majoritaire

ANIERES — Georgette Bardet, assistante sociale.

BELLEVUE — Marie-Thérèse Jacqueline Larivière, ménagère - Georgette Miserez, aide-buraliste.

CHOULEX — Simone Zurcher, café - Marie-Thérèse Baudit, institutrice - Josephine Chevrot, employée.

AVULLY — Jacqueline Excoffier - Bluette Tièche.

AVUSY — Anne-Marie Desjacques, ménagère.

CARTIGNY — Marianne Wild.

CÉLIGNY — Madeleine Vaucher - Anne-Lise Imobersteg - Jacqueline Kössler-Häberlin - Elise Zingg.

CHANCY — Elise Bouvier - Marguerite Deschamps - Claire Gilliéron, ménagère - Renée Durand, employée.

COLLEX-BOSSY — Thérèse Money, secrétaire - Jacqueline Thitiq, ménagère - Janine Crispini.

HERMANCE — Marguerite-Jeanne Piuz - Edmée Francoise Bodenes-Favre, ménagère.

JUSSY — Erika Revilliod-Winkler, vice-présidente de l'Union des paysannes.

MEINIER — Lucette Chavaz, ménagère - Marie-Suzanne Roulet, secrétaire.

PERLY-CERTOUT — Céline Deshusses-Romand, commerçante - Carmen Wägli, Simone Romazzina, Marie Bocquet, ménagères.

PRESINGE — Claude Cramer (Mme).

Elections avec la proportionnelle

CAROUGE — Alice Favre, vendeuse - Ida Koelliker, démonstratrice - Milly Rutschli, receveuse CGTE - Evelyn Guinand, antiquaire - Hélène Guinand, présidente des Femmes radicales suisses - Hélène Roche, vendeuse - Léonie Moretti, directrice - Denise Vogel, employée - Charlotte Clément, Emilie Conod, Madeleine Rhyn, ménagères - Jacqueline Willener, secrétaire - Jacqueline Zurbrugg, député - Claire Pittet, présidente de groupe féminin - Josiane Rieker-Cherrier - Hélène Borret - Christiane Cuénoud, employée - Jeanine Briffod-Lavergo, commercante.

CHÈNE-BOUGERIES — Irène Burnier - Germaine Caussard, employée - Ida Schaller, auxiliaire familiale - Nelly Gisel, infirmière - Marthe Audéoud, ménagère

CHÈNE-BOURG — Berthe Corbat, aide-pharmacienne - Marcelle Fleury, Elisabeth Stussy, secrétaires - Madeleine Gardav, institutrice - Renée Chappuis, maîtresse d'éducation physique - Janine Duret, Nelly Motz, ménagères - Alice Debaud, institutrice retraitée - Marie Corpataux, commissaire d'apprentissage - Josette Decarre, coiffeuse.

COLLONGE-BELLERIVE — Anny Hentsch-Gallay - Yvonne Peniston-De Crue - Lydie Anselmetti - Marie-Louise Curlet - Françoise Ryser, secrétaire - Gylaine Berthollet, ménagère - Estelle Haymoz, employée.

CONFIGNON — Ursula Geissbühler, ménagère - France Bergeron - Marie-Louise Hatt-Arnold, professeur de musique - Michelle Giron.

DARDAGNY — Jacqueline Huthin Caccia - Isabelle Maendly-Mottas.

GENTHOD — Francine Berney, commerçante - Christiane Fischer - Claire-Lise Leuba, ménagère - Cécile Pétipierre, infirmière - Odette Schlemmer, directrice.

LE MÉCANISME DE LA PROPORTIONNELLE NE DOIT PLUS ÊTRE UN MYSTÈRE POUR VOUS

On trouve, au bureau de vote, non seulement les bulletins à entête des partis, avec les noms des candidats qu'ils vous proposent, mais encore la liste officielle qui ne porte aucun nom de parti, aucun nom de candidat.

Supposons que l'électeur utilise la liste officielle, dans une commune où il y a 80 candidats à élire. Il peut simplement inscrire les candidats de son choix. Ce faisant, il accorde à chaque candidat choisi un suffrage individuel ; il peut aussi mettre en tête de sa liste officielle le nom du parti de son choix ; il accorde ainsi 80 suffrages de listes à ce parti, à condition que tous les candidats inscrits (et auxquels il accorde à chacun un suffrage individuel) appartiennent à ce même parti ; pour chaque candidat n'appartenant pas au parti inscrit en tête de liste, l'électeur enlève un suffrage de liste au parti choisi.

Si l'électeur choisit le bulletin de l'un ou de l'autre parti, il accorde, à ce parti (toujours dans une commune où il y a 80 conseillers à élire), 80 suffrages de liste. S'il ajoute quelques noms de candidats choisis sur la liste des autres partis, il enlève, pour chaque nom, un suffrage de liste au parti de son bulletin. Il accorde un suffrage individuel à chacun des noms inscrits, quel que soit le parti auquel les candidats appartiennent.

On ne tient aucun compte des noms qui ne figurent pas sur les listes officielles.

C'est le nombre de suffrages de listes qui détermine le nombre de siège obtenus par chaque parti, à condition que les suffrages obtenus représentent au moins le 7% du total des suffrages exprimés (quorum). C'est le nombre des suffrages individuels qui compte pour l'élection de tel ou tel candidat au sein des partis.

Le canton de Genève compte 45 communes. La ville de Genève, est la plus volumineuse et ses habitants sont presque aussi éloignés de leur Conseil municipal que de l'administration cantonale. Dans les autres communes, par contre, les rapports sont étroits entre électeurs et conseillers municipaux.

Suivant le nombre d'habitants des communes, le nombre des conseillers municipaux varie jusqu'à 600 habitants, 7 conseillers ; de 601 à 800, 9 conseillers ; de 801 à 1500, 11 conseillers. Ce nombre va en augmentant jusqu'à 19 conseillers pour 3000 habitants et plus.

Si on excepte Genève, la commune la plus peuplée est Carouge (15 000 h.) et la moins peuplée est Est (143 h.). Pour la ville de Genève, le nombre des conseillers municipaux ne varie pas. Ce sont 80 conseillers qui forment le Conseil municipal.

LANCY — Sarah Wagner, assistante pharmacienne - Rose Grand, ouvrière - Cécile-Marguerite Ryser, Marie Besson-Roch, institutrices - Yvette Valence, hôtesse Suissair - Jeanne Graedel, Fernande Pillet-Schreitmüller, Raymond Rovinelli-Déthiollaz, ménagères - Léa Dumonhay - Rachel Durler - Marthe Kunzi, employée - Hedwige Muri - France Dugerdil, étudiante - Isabelle Maunoir.

ONEX — Jacqueline Duchêne - Yvonne Landolt - Verma Mumenthaler, secrétaire - Madeline Marquis, ménagère - Monique Macherey, Anne-Marie Emery, mères de famille - Madeleine Moret, professeur.

PREGNY-CHAMBEZY — Emma Haller, ménagère - Inès Gabin, infirmière - Renée Trussi - Nelly-Edmée Willemain, commerçante - Elise-Nelly Junod.

GRAND-SACONNEY — Florence Lambot, infirmière - Hélène Constantini - Cligia Schute - Lilly Lugeon-Huber, Lor Voeigli-Urbas, mères de famille - Marguerite Novel, commerçante - Mathilde de Stockalper, infirmière scolaire - Elisabeth Hög, Justine Moachon, Angèle Nicoud, Yvonne Scherrer, ménagère.

SATIGNY — Violette Lagrange, institutrice - Simone Chaix - Marcelle Dugerdil, Camille-Augusta Cop-Fournier, Marguerite Python, Ida Perrin, ménagère.

THONEX — Marguerite Aeschlimann, institutrice Gertrude Marcoux, négociante - Emille Mezger - Marguerite Sporri - Juliette Baud, Lucie Charrez, Madeleine Eberlin, Marie Joly, Hélène Brandt, ménagères - Hélène Burkli, repasseuse.

TROINEX — Isabelle Desjacques - Rose-Marie Riva.

VANDOEUVRES — Françoise Ekin.

MEYRIN — Marlyse Kuhnert, Marthe Zuconne, Yvonne Pojet-Liebscher, ménagères - Emille Gruder, secrétaire - Cécile-Louise Magnin, couturière - Marie-Nerl Doris-Dorothée Frère, intérieure - Marthe Hoffmann, employée Suissair - Marguerite Rouget, mère de famille - Hélène Simonet-Rochat, infirmière - Renée Pellet-Chatelain, adjointe de la maternité - Jeanne Charles-Challut, matrone de couture - Aline Staehoven-Barbier - Lina Perret, employée.

PLAN-LES-OUATES — Marguerite Boymond, maîtresse de maison - Albine Maeder, ménagère - Ida Colomb, conseillère municipale - Jane-Marie Jaquerod.

VEYRIER — Monique Delacroix, vendeuse - Jeanne Ecofey, Denise Zurcher, secrétaires - Geneviève Lesna, employée - Anne-Marie Plancherel, ménagère - Laurence Pistor-Corajod, fondé de pouvoir - Pauline Bourgeaud, chimiste - Louise Hauri-Meyer - Yvonne-Marie Gentet.

VERNIER — Marie-Madeleine Salquin - Elisabeth Burri, Melina Wohlhauser, Marie Vachoux, ménagères - Suzanne Gamy, employée - Aida Metralet, commerçante - André Berney - Lila-Marie de Castoz, avocate - Madeleine Fleury - Juliette Magnat, institutrice - Marguerite Buloz, fonctionnaire - Hélène Dumeillette - Adrienne Magrin, sommiérière - Fernande Roch, professeur de couture - Julia Viert, institutrice - Henriette Claudet, secrétaire - Jacqueline Larpin, jardinière d'enfants.

BERNEX — Marguerite Meylan, employée - Martine Cottin, marichère - Florence Galland, Huguette Mauris, ménagères.

VERSIX — Marcelle Croisier, employée - Jacqueline Della Santa - Simone Gabus, secrétaire - Lucienne Steffen, institutrice - Hélène Levrat - Micheline Pernet-Girard - Andrée Rosselet, ménagère.

• • •

Ce journal publie ces listes de candidates avec réserves, au moment de la mise sous presse, elles n'avaient pas encore été contrôlées, les délais n'étaient pas encore expirés.

Le jargon électoral

Vous devez savoir ce qu'est :

Le latoisage est l'action de biffer certains noms qui se trouvent sur le bulletin choisi.

Le panachage définit l'action d'ajouter, sur le bulletin de parti choisi, les noms d'autres candidats qui sont proposés sur une autre liste. Dans le cas de la représentation proportionnelle, et si l'on tient au succès de son parti, le panachage devrait être évité puisqu'en ajoutant sur sa liste le nom de candidats d'autres partis l'électeur retranche des suffrages de liste à son propre parti.

Le mécanisme de la proportionnelle ne doit plus être un mystère pour vous